

Identification		Numéro de dossier : 1030203006
Unité administrative responsable	Développement culturel et qualité du milieu de vie , Direction des parcs / des espaces verts / des sports et des loisirs , Direction des parcs et des espaces verts , Division de la planification et de l'aménagement	
Niveau décisionnel	Comité exécutif	Au plus tard le 2004-03-17
Sommet	Chantier 2.3.2 - Patrimoine naturel - Plan intégré du réseau vert	
Contrat de ville	Ch. 3 - Sect. 3.1.2 - Environnement / La sauvegarde des milieux naturels	
Projet	-	
Objet	Donner un accord de principe pour fins de consultation à l'avant-projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et pour mandater à cet égard l'Office de consultation publique de Montréal, ainsi que pour accorder les ressources d'appoint requises à la réussite des projets qui sont associés à la Politique - Virements de crédits de 456 000 \$ pour l'année 2004 et 475 000 \$ pour l'année 2005	

Contenu

Contexte

Parmi l'ensemble des priorités d'intervention que soulèvent les espaces verts et bleus, la protection des milieux naturels impose une urgence particulière en raison des pressions de développement. La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels vise la pérennité et la multiplication des lieux de contact avec la nature pour les citoyens de Montréal. Son élaboration a été avant tout guidée par le souci de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'île. L'intégration harmonieuse des espaces naturels au développement de la Ville bonifie de façon tangible les milieux de vie des citoyens. Le parc immobilier ainsi valorisé constitue un attrait pour de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises désirant s'implanter à Montréal.

Sous l'impulsion d'un comité de gestion formé de représentants du comité exécutif et de présidents d'arrondissement, une équipe de la Direction des parcs et espaces verts a engagé, depuis juin 2002, une multitude de collaborations avec différents services, arrondissements, promoteurs, groupes environnementaux et organismes gouvernementaux. Ces démarches nous conduisent aujourd'hui à proposer un avant-projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Cette politique propose une multitude d'actions mais surtout une approche innovatrice dans l'arbitrage difficile qu'engendraient traditionnellement les efforts pour la conservation des milieux naturels en ville. Les démarches ou discussions entreprises au cours des derniers mois débouchent sur des ententes de partenariats privés et publics, des priorités d'acquisition et la conception d'écosystèmes viables au sein de la trame urbaine.

Dans le cadre du dernier budget, une somme de 12 millions de dollars a été réservée au Plan triennal d'immobilisations pour l'année 2004 afin d'assurer la conservation de milieux naturels. Il est également mentionné que des sommes identiques sont à prévoir en 2005 et 2006, pour un total de 36 M\$ sur 3 ans. De plus, une somme de 1 M\$ a été réservée comme budget de fonctionnement à cette même fin pour 2004.

Par ailleurs, le plan d'urbanisme endosse les objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et en reprend certains éléments, notamment l'identification d'écoterritoires.

Décision(s) antérieure(s)

Mandat SMCE020203022 (03-02-2003) autorisant la poursuite des travaux d'élaboration de la Politique de protection des milieux naturels par la Direction des parcs et espaces verts.

Résolution CM03 0615 approuvant un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Conservation de la Nature – Québec.

Résolution CM03 1048 - Adoption du PTI 2004-2006 et du budget de fonctionnement

Description

Le comité exécutif est invité à recevoir cet avant-projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, à mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour conduire une consultation publique à ce sujet et à autoriser les virements nécessaires à la poursuite de la démarche. À la suite des rapports de consultation, le comité exécutif sera appelé à retenir un projet de Politique qui sera soumis au conseil municipal.

Cette Politique vise avant tout l'amélioration des milieux de vie à Montréal. Il s'agit non seulement de protéger les espaces naturels, mais également de les mettre en valeur pour le bénéfice de la population montréalaise. Par l'établissement de cette Politique, la Ville poursuit trois grands objectifs, à savoir :

- maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal;
- favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie;
- assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents.

L'essentiel des ressources humaines requises pour mener à bien ces projets provient d'une réaffectation des effectifs existants de la Direction des parcs et espaces verts ainsi que des collaborations établies avec certains services et arrondissements. Toutefois, un minimum de support additionnel apparaît incontournable pour mener à bien les divers éléments du plan d'action au cours des deux prochaines années. Les virements de crédits pourront permettre la création de trois postes d'expertise nécessaire à la consolidation de l'équipe :

1. un conseiller en aménagement expert en montage financier et rédaction d'ententes de partenariat privé / public (relevant de la Direction des parcs et espaces verts);
2. un conseiller en aménagement spécialiste de l'écologie dont l'expertise permet d'identifier les conditions de viabilité des écosystèmes à protéger ou à mettre en valeur (relevant de la Direction des parcs et espaces verts);
3. un conseiller immobilier spécialiste des acquisitions immobilières (relevant de la Division de la gestion des immeubles externes).

De plus, un support ponctuel sous forme de services professionnels doit être prévu aux chapitres :

- des communications;
- de l'évaluation des retombées économiques et fiscales des projets;
- de la mise en place d'un programme d'accréditation de projets immobiliers.

Justification

Il importe que le comité exécutif prenne position et donne son accord de principe sur l'avant-projet de Politique afin de permettre d'engager le processus de consultation. Le comité sur les infrastructures, le transport et l'environnement a été saisi de ce dossier.

Au sein des dix écoterritoires déjà identifiés plusieurs dizaines de dossiers sont traités simultanément dont la complexité des enjeux pose des défis considérables. Le succès de l'approche préconisée repose, d'une part, sur la capacité d'une équipe multi-disciplinaire de dynamiser le processus d'aménagement de sorte à ce que dans chacun de ces dossiers des solutions innovatrices puissent émerger et faire consensus. D'autre part, il est essentiel que le montage financier et les ententes de partenariat plus formels puissent se mettre en place rapidement afin de concrétiser ces solutions tant auprès des arrondissements, des services centraux, des propriétaires et promoteurs que des groupes environnementaux et communautaires. Il importe aussi que toutes ces démarches aux quatre coins de la ville puissent suivre le rythme accéléré qu'impose un marché immobilier en pleine effervescence.

Finalement, un certain nombre d'initiatives de portée générale sont également à prévoir au chapitre, notamment des programmes incitatifs et de la participation des citoyens.

Dans ce contexte, on comprendra que la constitution d'une équipe de travail à même de mener plusieurs dossiers de front et qui affiche un haut degré de compétence et d'expertises dans plusieurs champs d'actions soit un élément-clé du succès de cette politique.

Aspect(s) financier(s)

Les implications financières pour les 2 prochaines années se présentent comme suit:

Année	Ressources humaines	Honoraires professionnels	Total
	001-3-662405-713201-1100	001-3-662405-713201-4190	
2004	236 000\$	220 000\$	456 000\$
2005	315 000\$	160 000\$	475 000\$

Les fonds proviennent d'un poste budgétaire corporatif de 1 000 000 \$ spécifiquement identifié "Politique des milieux naturels".

Provenance : 001-3-680067-713201-4190

		2004	2005
Imputation :	001-3-662405-713201-1100	171 548,40 \$	228 973,50 \$
	001-3-662405-713201-2000	64 451,60 \$	86 026,50 \$
	001-3-662405-713201-4190	220 000,00 \$	160 000,00 \$

Impact(s) majeur(s)

Cette politique s'inscrit dans une approche intégrée d'aménagement du territoire et dans une optique de développement durable et de consolidation du tissu urbain. Elle améliorera l'attrait de Montréal en créant des lieux recherchés autant par les résidents que par les visiteurs et les entreprises. Elle contribuera également au développement d'une approche concertée interpellant les services corporatifs, les arrondissements, les groupes environnementaux et les promoteurs dans un projet commun d'aménagement du territoire.

L'impact de ne pas attribuer les ressources complémentaires rapidement limiterait sérieusement la capacité de

concrétiser les consensus établis dans plusieurs dossiers entamés dans les écoterritoires, en plus de remettre en question la portée d'une éventuelle Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Opération(s) de communication

Un communiqué sera émis présentant la volonté de la Ville de procéder à une consultation sur un avant-projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Cette consultation sera tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Les sommes requises seront imputées au budget d'opérations de l'OCPM et aucun déboursé supplémentaire ne sera demandé pour mener à bien cette consultation.

Un commissaire à temps plein de l'Office qui agira à titre de président et un commissaire ad hoc se déplaceront dans trois secteurs de la ville.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Lancement du projet - Point de presse	11 mars 2004
Parution d'un avis et diffusion du projet dans les 90 bureaux de dépôt	15 mars 2004 (au plus tard)
Début des consultations - Partie 1	Semaine du 29 mars 2004
Poursuite des consultations - Partie 1	Semaine du 5 avril 2004
Consultation - Partie 2 (audition des mémoires et opinions)	Semaine du 19 avril 2004
Consultation - Partie 2 (suite)	Semaine du 26 avril 2004
Dépôt du rapport	25 mai 2004 (au plus tard)
Diffusion du rapport	7 juin 2004 (au plus tard)
Adoption par le conseil de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels	21 juin 2004

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: 2004-03-10 **Fin:** 2004-06-21

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Conforme aux politiques en vigueur.

Responsable du dossier

Daniel HODDER

Conseiller en aménagement chef d'équipe

Martial Larose, chef de division, Planification et aménagement

Endossé par:

Michel DEVOY

Directeur par intérim

Date d'endossement : 2004-03-03

Numéro de dossier : 1030203006